

**Rapport sur la fiscalité du  
Secrétaire général de l'OCDE à  
l'intention des ministres des  
Finances et des gouverneurs de  
banque centrale du G20**

**Indonésie, octobre 2022**



**G20** 

# **Rapport sur la fiscalité du Secrétaire général de l'OCDE à l'intention des ministres des Finances et des gouverneurs de banque centrale des pays du G20**

Indonésie, octobre 2022

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les interprétations exprimées ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays Membres de l'OCDE.

---

**Merci de citer ce rapport comme suit :**

OCDE (2022), *Rapport sur la fiscalité du Secrétaire général de l'OCDE à l'intention des ministres des Finances et des gouverneurs de banque centrale des pays du G20, Indonésie, octobre 2022*, OCDE, Paris, <https://www.oecd.org/fr/fiscalite/rapport-sur-la-fiscalite-secretaire-generale-ocde-ministre-des-finances-g20-indonesie-octobre-2022.pdf>

---

---

L'utilisation de ces travaux, sous une forme imprimée ou électronique, est régie par les conditions d'utilisation consultables à l'adresse suivante : [www.oecd.org/fr/conditionsdutilisation/](http://www.oecd.org/fr/conditionsdutilisation/)

---

# Table des matières

|  |    |
|--|----|
| Introduction   | 4  |
| La solution reposant sur deux piliers pour réformer le système fiscal international                                    | 5  |
| Politique fiscale et changement climatique   | 7  |
| Transparence fiscale   | 9  |
| Fiscalité et développement   | 13 |
| Administration fiscale   | 18 |
| Délits et fiscalité  | 19 |
| Mise en œuvre du Projet BEPS   | 20 |
| <br>   |    |
| Annexe A. Rapport sur l'échange automatique de renseignements  | 22 |
| <br>   |    |
| Annexe B. Rapport d'étape sur les aspects liés à l'administration et à la sécurité juridique du Montant A du Pilier Un | 23 |
| <br>   |    |
| Annexe C. Feuille de route G20/OCDE sur les pays en développement et la fiscalité internationale                       | 24 |
| <br>   |    |
| Annexe D. Cadre déclaratif applicable aux crypto-actifs et modifications de la Norme commune de déclaration            | 25 |
| <br>   |    |
| Annexe E. Rapport "Tax Incentives and the Global Minimum Corporate Tax"  | 26 |
| <br>   |    |
| Annexe F. Tarification des émissions de gaz à effet de serre   | 27 |
| <br>   |    |
| Annexe G. Rapport d'étape du Cadre inclusif OCDE/G20 sur le BEPS   | 28 |

## Introduction

Voici désormais un an que l'accord historique portant sur une solution reposant sur deux piliers pour résoudre les défis fiscaux soulevés par la numérisation de l'économie a été conclu par 137 pays et juridictions représentant plus de 94 % du PIB mondial. Juste après cet accord sans précédent, les travaux de fond ont véritablement débuté afin d'en garantir la mise en œuvre rapide parmi les membres du Cadre inclusif OCDE/G20 sur le BEPS (le Cadre inclusif). Un mois après la signature de l'accord, les règles relatives à l'impôt minimum établi par le Pilier Deux (règles GloBE) ont été diffusées, ouvrant la voie à un déploiement national. De nombreux pays ont entamé le processus législatif nécessaire pour appliquer l'impôt minimum ou annoncé leur intention de le faire sans délai. Pour aider les pays à mener à bien le déploiement pratique du nouveau régime, l'OCDE publiera en fin d'année le Cadre de mise en œuvre, comprenant des instructions fondamentales pour faciliter l'application coordonnée des nouvelles règles tout en minimisant les coûts de conformité. Les travaux relatifs à la règle d'assujettissement à l'impôt sont également en cours.

Les 6 et 7 octobre 2022, les délégués du Cadre inclusif se sont réunis en présentiel pour la première fois en trois ans pour faire le point sur les progrès réalisés à ce jour en matière de réforme fiscale internationale. Concernant le Pilier Un, les travaux techniques ont sensiblement progressé. Depuis la diffusion publique en juillet des règles de fond applicables au nouveau droit d'imposition (Montant A), le Cadre inclusif a publié un projet de règles relatives aux aspects administratifs, y compris à la sécurité juridique en matière fiscale, pour commentaires publics (Annexe B). Grâce à ces deux documents, aboutissement d'une série de consultations publiques menées sur le Montant A en début d'année, complétés par un chapitre sur le statu quo et le retrait des mesures unilatérales qui paraîtra bientôt, le public devrait avoir une excellente compréhension de la conception générale du Montant A et de son fonctionnement pratique d'ici la fin de l'année. À partir des commentaires constructifs déjà reçus sur le document de consultation de juillet et des commentaires attendus, le Cadre inclusif élaborera les dispositions de la Convention multilatérale relative au Montant A en vue d'organiser une cérémonie de signature d'ici la mi-2023. Enfin, les travaux progressent sur des propositions visant à simplifier l'application du principe de pleine concurrence concernant certaines activités (Montant B), un projet devant être diffusé pour consultation publique d'ici la fin de l'année.

Les efforts de transparence fiscale pilotés par le G20 continuent de porter leurs fruits. La mise en œuvre concrète de l'échange automatique de renseignements est un franc succès, puisque plus d'une centaine de juridictions ont échangé des renseignements sur 111 millions de comptes financiers en 2021, pour une valeur totale de 11 000 milliards EUR. Plus de 90 % des juridictions qui appliquent la norme d'échange automatique de renseignements sont désormais dotées d'un cadre juridique approprié ou auquel certaines améliorations doivent encore être apportées. En outre, le Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales (le Forum mondial) vient de publier son premier examen de l'efficacité de la norme d'échange automatique. Cet examen, décrit à l'Annexe A, montre que les deux tiers des juridictions pratiquant l'échange automatique de renseignements sont sur la bonne voie, et 15 autres juridictions ont adopté des plans complets pour assurer la mise en œuvre effective des normes d'échange automatique de renseignements dans la pratique.

En réponse à votre appel à faire en sorte que les améliorations de la transparence fiscale internationale ne puissent pas être menacées par les nouvelles technologies, j'ai le plaisir de vous annoncer qu'un nouveau cadre de transparence fiscale relatif aux crypto-actifs vient d'être approuvé par les pays de l'OCDE et du G20. Les éléments détaillés de ce nouveau cadre sont décrits ci-dessous, parallèlement à d'autres évolutions importantes de la réforme de la fiscalité internationale, y compris les progrès accomplis pour aider les juridictions en développement à se constituer des sources de recettes pérennes et un nouveau rapport qui analyse les initiatives fiscales visant à lutter contre le changement climatique.

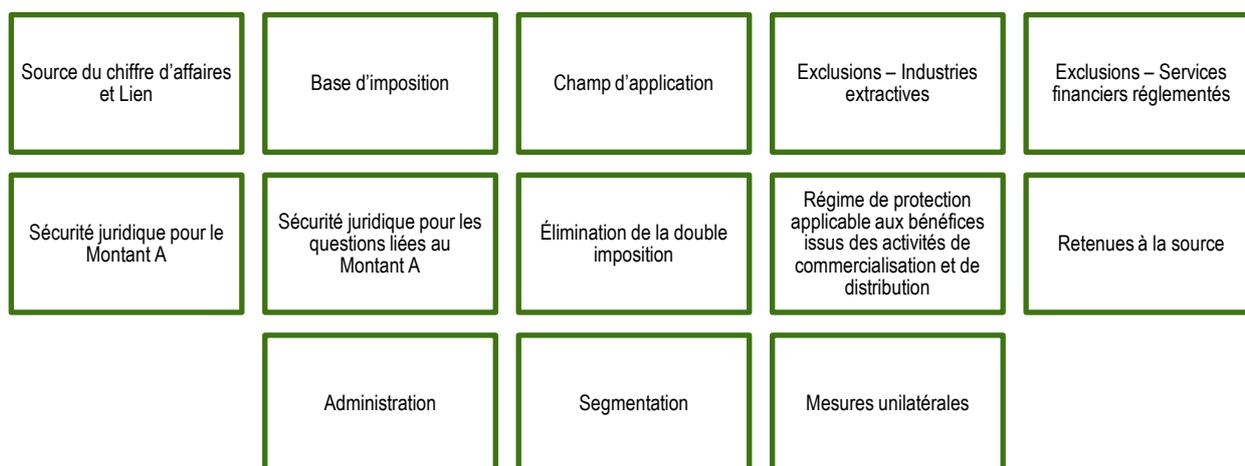
## La solution reposant sur deux piliers pour réformer le système fiscal international

### Pilier Un

Après l'accord d'octobre dernier, le Cadre inclusif a transposé les différents volets du Montant A du Pilier Un (les bénéfiques à réattribuer) en plusieurs composantes. Depuis lors, le Cadre inclusif a mené des consultations publiques régulières et tournantes sur chacune d'entre elles, qui se sont avérées positives et ont contribué à faire progresser et à orienter la rédaction des règles, tout en permettant la poursuite des autres volets des travaux.

« Nous réaffirmons notre engagement à mettre rapidement en œuvre la solution reposant sur deux piliers élaborée par l'OCDE et le G20 pour réformer le système fiscal international. Nous soutenons les travaux en cours relatifs au Pilier Un et saluons l'achèvement du Modèle de Règles anti-érosion de la base d'imposition (GloBE) du Pilier Deux, qui ouvre la voie à une approche commune fondée sur une application cohérente au niveau mondial, et nous attendons avec intérêt l'achèvement du Cadre de mise en œuvre des Règles GloBE. Nous demandons au Cadre inclusif OCDE/G20 sur l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices (BEPS) de finaliser le Pilier Un, y compris en signant la Convention multilatérale au cours du premier semestre de 2023, et l'invitons à achever les négociations qui permettront d'élaborer l'Instrument multilatéral pour la mise en œuvre de la règle d'assujettissement à l'impôt (RAI) au titre du Pilier Deux. »

**Résumé de la Présidence, troisième réunion des ministres des Finances et des gouverneurs de banque centrale du G20, 15 et 16 juillet 2022**



### Composantes du Montant A

Pour votre réunion de juillet, je vous ai informé de la diffusion du *Rapport d'étape sur le Montant A du Pilier Un*, qui contenait le projet de règles types pour les éléments fondamentaux du Montant A<sup>1</sup>. En réponse à l'appel à commentaires publics, plus de 70 parties prenantes ont transmis plus de 700 pages d'observations détaillées. Ces observations ont été retravaillées par diverses parties prenantes réunies au cours d'une consultation publique en présentiel organisée à Paris le 12 septembre 2022. Avant sa réunion

<sup>1</sup> OCDE (2022), *Rapport d'étape sur le Montant A du Pilier Un, Solution reposant sur deux piliers pour résoudre les défis fiscaux soulevés par la numérisation de l'économie*, Projet OCDE/G20 sur l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices, OCDE, Paris, [www.oecd.org/fr/fiscalite/beps/rapport-d-etape-sur-le-montant-a-du-pilier-un-solution-reposant-sur-deux-piliers-pour-resoudre-les-defis-fiscaux-soulevés-par-la-numerisation-de-l-economie.htm](http://www.oecd.org/fr/fiscalite/beps/rapport-d-etape-sur-le-montant-a-du-pilier-un-solution-reposant-sur-deux-piliers-pour-resoudre-les-defis-fiscaux-soulevés-par-la-numerisation-de-l-economie.htm).

plénière prévue à Paris les 6 et 7 octobre 2022, le Cadre inclusif a approuvé la deuxième mouture du rapport intitulé *Rapport d'étape sur les aspects liés à l'administration et à la sécurité juridique du Montant A du Pilier Un*, qui figure à l'Annexe B. Ce document contient une version consolidée des règles portant sur les aspects liés à l'administration et à la sécurité juridique, et a été diffusé afin de recueillir les réactions des parties prenantes d'ici le 11 novembre 2022.

Ce nouveau rapport sera suivi d'un autre document de consultation publique d'ici fin 2022, intitulé *Suppression des taxes sur les services numériques et des autres mesures similaires pertinentes et statu quo*. À ce stade, et à partir des travaux en cours, la Convention multilatérale pourra être rédigée en vue de son adoption d'ici la mi-2023.

Parallèlement au Montant A, les travaux relatifs au Montant B avancent à bon rythme. Un document de consultation sur le Montant B sera diffusé d'ici la fin de l'année, en vue de mener à leur terme les travaux en cours pendant le premier semestre de 2023.

## ***Pilier Deux***

Après avoir approuvé les Commentaires sur le Modèle de Règles GloBE en mars 2022, les membres du Cadre inclusif ont entamé le processus d'intégration des Règles GloBE<sup>2</sup> dans le droit interne, comprenant la réforme des incitations fiscales existantes et la mise en place d'impôts complémentaires minimums nationaux.

À l'appui de ces efforts de mise en œuvre, le Cadre inclusif élabore actuellement un Cadre de mise en œuvre des règles GloBE, qui fournira des instructions supplémentaires sur les règles et décrira un processus d'examen par les pairs destiné à aider les juridictions à obtenir des résultats cohérents et coordonnés en application des règles. Le Cadre inclusif s'emploie aussi à élaborer des régimes de protection, des règles simplifiées ainsi qu'un modèle de déclaration et un cadre normalisé pour l'échange de renseignements afin de faciliter le respect des règles par les EMN. Ces travaux devraient être achevés d'ici la fin de cette année.

Dans la foulée de vos discussions au cours du Symposium ministériel du G20 sur la fiscalité et le développement tenu le 14 juillet 2022, le Secrétariat de l'OCDE a réfléchi aux conséquences de la mise en œuvre du Pilier Deux pour les pays en développement.

On s'inquiète depuis longtemps de l'utilisation d'incitations fiscales afin d'attirer les investissements, alors que des données montrent qu'elles sont souvent inefficaces et inefficentes, et se traduisent par des bénéfices exceptionnels peu ou pas taxés pour les EMN et par d'importantes pertes de recettes pour les États, notamment dans les pays en développement. Au quatrième trimestre 2022, l'OCDE lance une série de programmes pilotes destinés à aider les pays en développement à évaluer l'impact de ces règles et leurs interactions avec les politiques fiscales nationales, dans le but de faire en sorte que ces pays puissent taxer les EMN exerçant leurs activités dans leur juridiction sans sacrifier leur capacité à attirer l'investissement étranger. Ces travaux s'appuieront sur l'analyse présentée dans le rapport sur les incitations fiscales et l'impôt minimum mondial sur les sociétés<sup>3</sup> examiné ci-après.

---

<sup>2</sup> OCDE (2021), *Les défis fiscaux soulevés par la numérisation de l'économie – Modèle de Règles globales anti-érosion de la base d'imposition (Pilier Deux) : Cadre inclusif sur le BEPS*, OCDE, Paris, [www.oecd.org/tax/beps/tax-challenges-arising-from-the-digitalisation-of-the-economy-global-anti-base-erosion-model-rules-pillar-two.htm](http://www.oecd.org/tax/beps/tax-challenges-arising-from-the-digitalisation-of-the-economy-global-anti-base-erosion-model-rules-pillar-two.htm). (Disponible uniquement en anglais à ce jour)

<sup>3</sup> OECD (2022), *Tax Incentives and Global Minimum Corporate Tax: Reconsidering Tax Incentives after the GloBE Rules*, OECD Publishing, Paris, <https://doi.org/10.1787/25d30b96-en>. (Disponible uniquement en anglais à ce jour)

Les travaux se poursuivent également concernant le projet de disposition type sur la Règle d'assujettissement à l'impôt (RAI) au titre du Pilier Deux et les Commentaires y afférents, ainsi que sur le projet d'instrument multilatéral visant à faciliter l'application de la RAI.

### *Incitations fiscales et impôt minimum mondial sur les sociétés (Pilier Deux)*

Le rapport *Tax Incentives and the Global Minimum Corporate Tax: Reconsidering Tax Incentives after the GloBE Rules* fournit une base à partir de laquelle les juridictions peuvent procéder à leur propre analyse de leurs incitations, sachant que l'OCDE est disposée à apporter son soutien aux pays en développement.

À la demande de la Présidence indonésienne du G20, l'OCDE a étudié en détail les répercussions des Règles GloBE sur la conception et l'utilisation des incitations fiscales, en mettant l'accent sur les pays en développement. À l'heure où les États s'acheminent vers l'adoption du Pilier Deux, ce nouveau rapport, intitulé *Tax Incentives and the Global Minimum Corporate Tax: Reconsidering Tax Incentives after the GloBE Rules*<sup>4</sup>, présenté à l'Annexe E, formule des recommandations concrètes à l'intention des pays émergents et en développement qui s'apprêtent à appliquer le Pilier Deux.

Le rapport souligne que la conception des incitations fiscales devra être soigneusement revue pour tenir compte de l'environnement post-Pilier Deux. Ce rapport aide les responsables publics à repenser leurs incitations fiscales, en s'appuyant sur les travaux en cours de l'OCDE dans le domaine des incitations fiscales et des taux effectifs d'imposition. Il examine l'utilisation actuelle des incitations fiscales, analyse les principales dispositions des Règles GloBE et illustre les différences d'impact qu'elles peuvent produire sur divers types d'incitations. En conclusion, il formule un certain nombre de considérations à l'intention des pouvoirs publics, notamment dans les pays en développement, que l'OCDE est prête à accompagner.

## Politique fiscale et changement climatique

Pour contenir les risques liés au changement climatique, il est urgent d'accélérer la transition vers la neutralité en gaz à effet de serre (GES). Cette transition contribuera aussi à réduire la dépendance à l'égard des énergies fossiles et donc, potentiellement, l'exposition aux chocs futurs sur les prix de l'énergie. Pour la mener à bien, il est nécessaire de faire appel à des ensembles de mesures qui assurent aux ménages et aux entreprises un accès abordable à des solutions peu ou pas du tout émettrices de carbone.

La politique fiscale peut concourir aux objectifs climatiques par divers biais, par exemple en offrant des incitations en faveur d'investissements dans les technologies propres et de l'utilisation de ces technologies. De même, la tarification du carbone, les permis d'émission négociables et les droits

La récente flambée des prix de l'énergie pose aux responsables publics des **défis encore plus grands** dans leurs efforts pour recourir à la tarification du carbone en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre.

d'accise sur les produits énergétiques jouent un rôle important parmi les leviers d'action qui permettent d'accélérer la transition vers la neutralité GES. Un récent rapport de l'OCDE, intitulé *Tarification des émissions de gaz à effet de serre : Passer des objectifs climatiques à l'action en faveur du climat* (Annexe F), analyse l'utilisation de ces

L'utilisation d'instruments fondés sur les prix a beaucoup progressé afin d'encourager les réductions des émissions de gaz à effet de serre. Dans 71 pays examinés, **40 % des émissions de gaz à effet de serre** ont été soumises à un prix du carbone, contre 32 % en 2018.

<sup>4</sup> OECD (2022), *Tax Incentives and Global Minimum Corporate Tax: Reconsidering Tax Incentives after the GloBE Rules*, OECD Publishing, Paris, <https://doi.org/10.1787/25d30b96-en>. (Disponible uniquement en anglais à ce jour)

instruments dans 71 pays responsables collectivement de quelque 80 % des émissions mondiales de GES et de la consommation d'énergie.

Le rapport conclut qu'en 2021, des prix nets positifs du carbone s'appliquaient à plus de 40 % des émissions de gaz à effet de serre dans les 71 pays examinés, contre 32 % en 2018. Le prix du carbone a connu des évolutions divergentes selon les pays en 2021, et il a continué d'augmenter dans les pays qui affichaient déjà les prix nets les plus élevés en 2018. Ce renchérissement est surtout le fait de la hausse des taxes carbone ou du prix des quotas d'émission. Les prix nets du carbone restent souvent faibles en dehors des secteurs des transports et des bâtiments, mais on constate une forte hétérogénéité entre les pays, tous secteurs confondus. Là où les émissions de l'industrie et du secteur de l'électricité font l'objet d'une tarification, c'est généralement au travers d'un système d'échange de quotas d'émission ou d'une taxe carbone. Si de nombreuses émissions échappent encore à toute tarification, les prix du carbone payés par certains émetteurs atteignent désormais un niveau non négligeable, en particulier en Europe.

Le relèvement des prix effectifs du carbone pourrait à la fois procurer des recettes non négligeables et faire baisser les émissions. Les recettes tirées de la tarification du carbone peuvent avoir leur importance dans la transition vers la neutralité GES, vu que celle-ci induira des coûts d'ajustement considérables. D'après les estimations, les pays pourraient être en mesure de lever l'équivalent d'environ 2.2 % du PIB en moyenne en portant les prix du carbone à 120 EUR par tonne de CO<sub>2</sub>, taux qui correspond à l'estimation moyenne du prix du carbone qu'il serait nécessaire d'atteindre en 2030.

Le récent choc sur les prix de l'énergie a conduit les gouvernements à abaisser fortement de nombreuses taxes énergétiques, qui ont ainsi bien souvent diminué de 50 EUR par tonne de CO<sub>2</sub>, voire plus. À long terme, la poursuite de la transition vers la neutralité GES contribuera à réduire la dépendance à l'égard des énergies fossiles et donc, potentiellement, l'exposition aux chocs futurs sur les prix de l'énergie. À court et moyen termes, il est tout à fait souhaitable de protéger les plus vulnérables de l'impact du renchérissement de l'énergie, condition nécessaire pour susciter l'adhésion à la transition bas carbone. Si le choc sur les prix devait persister, il conviendrait de cibler les nouvelles mesures en recourant au soutien des revenus et en s'employant à rendre les solutions bas carbone plus largement disponibles, au lieu d'appliquer des baisses généralisées des taxes énergétiques ou des réductions de prix.

La montée en flèche des prix de l'énergie a motivé un **allègement des prélèvements fiscaux sur l'énergie**, tandis que les taxes carbone et les systèmes d'échange de quotas d'émission sont restés pratiquement inchangés. Les mesures d'urgence sont certes nécessaires pour rendre l'énergie plus abordable, mais au fil du temps des **mesures ciblées de soutien des revenus pourraient remplacer les baisses de taxes généralisées**.

### ***Forum inclusif sur les approches d'atténuation des émissions de carbone***

Chaque pays connaît une situation qui lui est propre, et la diversité des politiques peut contribuer à **renforcer l'effort global** à condition d'éviter les effets de contagion négatifs entre les pays.

Chaque pays connaît une situation qui lui est propre, et la diversité des politiques peut contribuer à renforcer l'effort global à condition d'éviter les effets de contagion négatifs entre les pays. Dans ce contexte, le Forum inclusif de l'OCDE sur les approches d'atténuation des émissions de carbone s'emploie à promouvoir le dialogue afin de décupler l'effort mondial d'atténuation des émissions, en réunissant des données et en analysant les stratégies de réduction des GES des pays.

Depuis mon dernier compte rendu sur le Forum inclusif sur les approches d'atténuation des émissions de carbone, un groupe de travail temporaire composé de quelques membres de l'OCDE s'est réuni pour formuler des propositions sur les aspects procéduraux afin

que le Forum puisse débiter ses travaux. J'espère sincèrement que les pays du G20 se joindront à cette initiative qui, comme le Cadre inclusif sur le BEPS et le Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales, assure à tous les pays une participation sur un pied d'égalité.

## Transparence fiscale

Depuis que le G20 a déclaré la fin du secret bancaire en 2009, la lutte contre la fraude fiscale extraterritoriale ne cesse de gagner du terrain. En amont de votre réunion d'octobre, de nouveaux chiffres rassemblés à l'Annexe A sur la mise en œuvre de la norme d'échange automatique de renseignements révèlent que près d'une centaine de juridictions disposent désormais d'un cadre juridique solide pour échanger automatiquement des informations sur les comptes financiers, et les deux tiers des juridictions sont en bonne voie d'en assurer l'application effective dans la pratique.

### **Cadre déclaratif applicable aux crypto-actifs et modifications de la Norme commune de déclaration**

Malgré une année difficile, le marché des crypto-actifs s'est beaucoup développé depuis que le G20 a demandé à l'OCDE d'élaborer un cadre régissant l'échange automatique de renseignements sur les crypto-

*« Nous soutenons les progrès accomplis dans la mise en œuvre des normes de transparence fiscale convenues à l'échelle internationale, y compris les efforts régionaux, et saluons la signature de la Déclaration de Bali dans le cadre de l'Initiative pour l'Asie.*

*Nous saluons également l'avancement des travaux que l'OCDE consacre au Cadre déclaratif applicable aux crypto-actifs ainsi que les modifications apportées à la Norme commune de déclaration, et appelons de nos vœux leur achèvement rapide. »*

**Résumé de la Présidence du G20  
Troisième réunion des ministres des Finances et des gouverneurs de banque centrale du G20, 15 et 16 juillet 2022**

techniques destinées à faciliter l'échange de renseignements et d'une version plus détaillée des obligations visant à assurer la mise en œuvre effective du Cadre déclaratif.

*« Nous reconnaissons les progrès accomplis dans la mise en œuvre des normes de transparence fiscale convenues à l'échelle internationale et soutenons les travaux en cours de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) pour élaborer des propositions relatives à l'échange automatique de renseignements sur les crypto-actifs ».*

**Communiqué des ministres des Finances et gouverneurs de banque centrale du G20,  
Rome, Italie, avril 2021**

actifs. Le manque de visibilité des administrations fiscales sur les transactions de crypto-actifs ces dernières années augmente la probabilité que ces crypto-actifs soient employés à des fins de fraude fiscale et risque de saper les progrès accomplis en matière de transparence fiscale grâce à l'adoption de la Norme commune de déclaration (NCD) OCDE/G20 il y a huit ans.

Après des années de travail, un nouveau Cadre déclaratif applicable aux crypto-actifs vient d'être approuvé par les 38 pays membres de l'OCDE, aux côtés des pays du G20. Des travaux sont désormais en cours pour assurer une application cohérente du Cadre déclaratif au niveau national et international et la mise en œuvre effective de la NCD. Le dispositif de mise en œuvre se composera d'un cadre d'accords ou de dispositifs bilatéraux ou multilatéraux entre autorités compétentes destinés à mettre en œuvre l'échange automatique de renseignements collectés en vertu du Cadre déclaratif, de solutions

Grâce aux efforts effectués en matière de transparence fiscale, en 2021, **plus d'une centaine de juridictions** ont échangé des renseignements sur **111 millions de comptes financiers en 2021**, pour une valeur totale de **11 000 milliards EUR**

## ***Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales***

Fort de 165 membres, dont plus de la moitié sont des pays en développement, le Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales (le Forum mondial), hébergé par l'OCDE, supervise à votre demande la bonne mise en œuvre des normes d'échange de renseignements sur demande et d'échange automatique de renseignements sur les comptes financiers. Le Forum mondial a accompli des progrès substantiels sur la voie du programme d'action du G20 sur la coopération fiscale internationale et l'échange de renseignements.

### *Garantir des règles du jeu équitables et optimiser l'efficacité des normes d'échange de renseignements*

Le Forum mondial mène des examens par les pairs visant à évaluer la mise en œuvre des deux normes d'échange de renseignements, dans le but de garantir des règles du jeu équitables et d'optimiser l'efficacité des normes d'échange de renseignements. La norme d'échange automatique de renseignements (souvent appelée Norme commune de déclaration, NCD) continue de produire d'excellents résultats. À ce jour, **99 %** des juridictions qui se sont engagées à commencer les échanges l'ont fait, et beaucoup d'autres devraient leur emboîter le pas au cours des prochaines années.

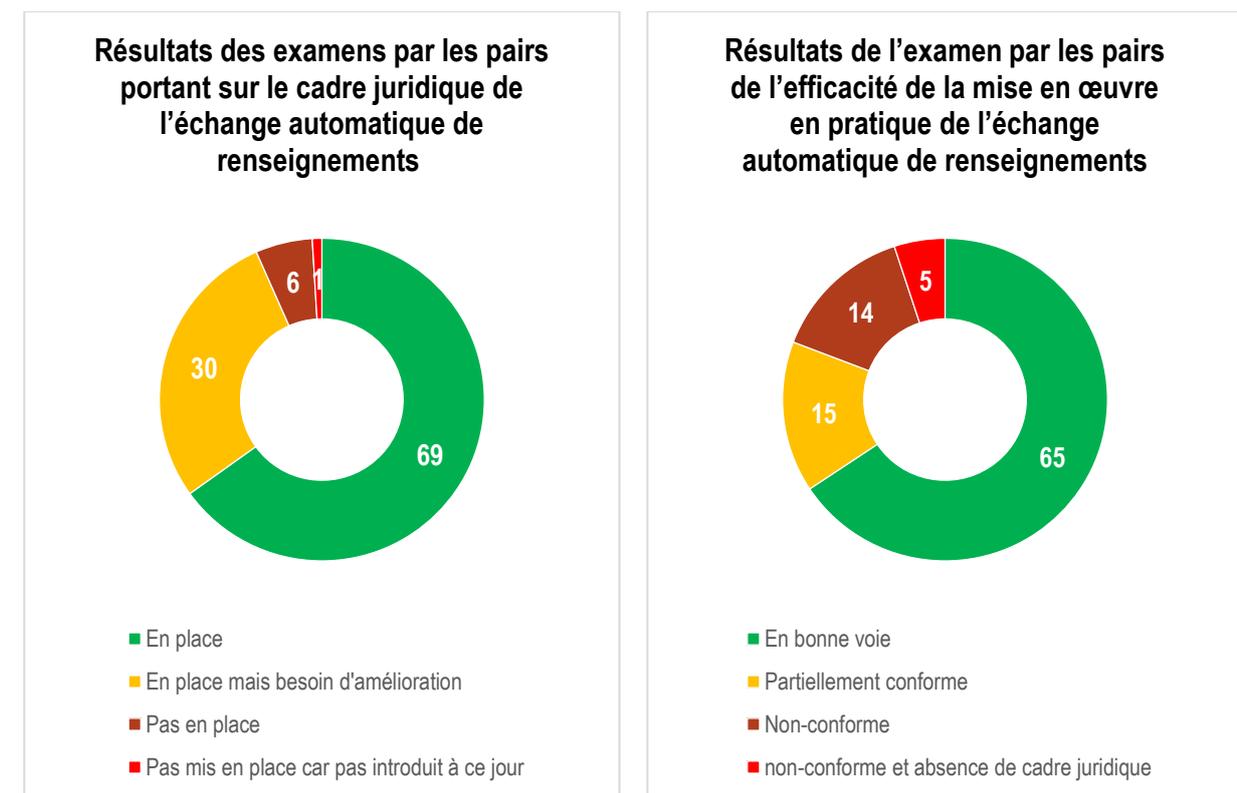
### *Suivi de la mise en œuvre de la norme d'échange automatique de renseignements*

Le Forum mondial s'emploie à faire en sorte que la norme d'échange automatique de renseignements soit un outil efficace de lutte contre la fraude et l'évasion fiscales. À cet égard, aux côtés de ce rapport et pour la première fois, le Forum mondial intègre dans le périmètre de ses examens par les pairs l'évaluation des cadres juridiques régissant l'échange automatique, en publiant les résultats de ses premiers examens par les pairs portant sur l'efficacité de la mise en œuvre de cette norme dans la pratique. Il s'agit à la fois d'évaluer le cadre de conformité mis en place pour s'assurer que les institutions financières s'acquittent comme il se doit de leurs obligations de diligence raisonnable en matière de collecte et de communication de renseignements, et que les échanges s'effectuent conformément aux conditions techniques prescrites.

Comme expliqué dans le nouveau rapport intitulé *Examen par les pairs sur l'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers 2022*, les derniers résultats montrent que des avancées considérables ont été réalisées vers le déploiement rapide de la norme d'échange automatique de renseignements à grande échelle (Annexe A)<sup>5</sup>. Ces résultats sont impressionnants, mais il faut continuer de mettre l'accent sur le suivi de l'application de la norme d'échange automatique de renseignements, notamment pour s'assurer que les institutions financières respectent leurs obligations.

---

<sup>5</sup> OECD (2022), Peer Review of the Automatic Exchange of Finance Account Information 2022, OECD, Paris, <https://oe.cd/aeoi2022>. (Disponible uniquement en anglais à ce jour)



Aperçu des examens par les pairs portant sur le cadre juridique de l'échange automatique de renseignements et l'efficacité de sa mise en œuvre en pratique.

#### *Suivi de la mise en œuvre de la norme d'échange de renseignements sur demande*

En août 2022, le Forum mondial a publié huit nouveaux rapports d'examen par les pairs sur la transparence et l'échange de renseignements sur demande<sup>6</sup>. Six (Équateur, Îles Cook, Pakistan, Pologne, Sint-Maarten et Suède) concernent uniquement l'évaluation du cadre juridique, en raison des restrictions de déplacement alors imposées par la pandémie. Les missions à réaliser sur place pour terminer les examens sont programmées dans les mois à venir. Dans les cas du Portugal et de la Finlande, l'évaluation a été réalisée conjointement avec l'examen du cadre juridique et de l'application pratique de la norme d'échange de renseignements sur demande. La situation du Portugal est globalement jugée « Conforme » à la norme d'échange de renseignements sur demande, et celle de la Finlande « Conforme pour l'essentiel ».

#### *Aider les membres du Forum mondial par le renforcement des capacités et à travers des initiatives régionales*

Dans le domaine du renforcement des capacités, la demande de soutien continue de croître : plus de **80** juridictions ont bénéficié d'une assistance technique depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, dont **44** au titre de l'application de la norme d'échange automatique de renseignements. Il ressort de l'évaluation de la mise

<sup>6</sup> Communiqué de presse, [Le Forum mondial publie huit nouveaux rapports d'examen par les pairs qui évaluent le respect de la norme internationale de transparence et d'échange de renseignements sur demande, \(en anglais uniquement\)](#), 16 août 2022.

en œuvre des échanges automatiques de renseignements que nombre de juridictions ont beaucoup de mal à se doter du cadre voulu pour que les établissements financiers s'acquittent de leurs obligations de déclaration et de diligence raisonnable. Pour prêter main-forte à ces juridictions, un vaste programme d'assistance technique a vu le jour, avec l'établissement d'un modèle de cadre administratif de conformité et la mise au point de formations et d'outils dédiés.

Les initiatives régionales du Forum mondial sont à l'origine d'avancées de plus en plus tangibles. Comme suite à la signature à haut niveau de la Déclaration de l'Initiative pour l'Asie<sup>7</sup>, à Bali (Indonésie), le 14 juillet 2022, en marge de la réunion des suppléants des ministres des Finances et des gouverneurs de banque centrale des pays du G20, les 15 membres de l'Initiative pour l'Asie sont convenus, début septembre, d'un plan de travail à haut niveau<sup>8</sup> pour la période 2023-26, en vue d'atteindre les objectifs énoncés dans la Déclaration et de promouvoir la transparence fiscale en Asie. Les travaux se poursuivent dans le cadre de l'Initiative pour l'Afrique et de l'Initiative pour l'Amérique latine. Forte de 34 pays membres, auxquels s'ajoute la Commission de l'Union africaine, l'Initiative pour l'Afrique met en valeur la transparence fiscale en Afrique depuis 2014. L'Initiative pour l'Amérique latine, à laquelle participent les 15 pays membres latino-américains du Forum mondial, a récemment approuvé un cadre visant à faciliter l'utilisation des renseignements échangés en vertu des conventions fiscales afin de combattre d'autres formes de délinquance financière et de mieux lutter contre les flux financiers illicites.

Le programme « Former le formateur »<sup>9</sup>, dont la version-pilote a abouti à la formation de plus de 800 fonctionnaires en Afrique, a été étendu en Afrique, en Asie et en Amérique latine pour, durant sa phase finale, bénéficier à 69 participants de 35 juridictions, qui ont ainsi dispensé de premières formations locales avec le concours du secrétariat du Forum mondial.

Enfin, plus de **3 300** fonctionnaires ont reçu une formation concernant différents aspects de la transparence fiscale et le programme-pilote<sup>10</sup> *Women Leader in Tax Transparency*, auquel participent 22 agentes des services fiscaux de pays en développement, est entré avec succès dans sa phase finale.

### *Prochaines étapes*

Après s'être réunis pendant deux ans à distance, les membres du Forum mondial se retrouveront à Séville (Espagne) pour la réunion plénière annuelle, du 9 au 11 novembre 2022. À cette occasion, ils se prononceront sur des points essentiels pour l'avenir du Forum mondial.

- Comme suite à la décision, prise l'an dernier, de renouveler le mandat du Forum mondial, la composition de ses différents groupes de travail, présidences incluses, sera remaniée pour la période 2023-25.
- Soucieux de poursuivre sur sa lancée et de produire une norme d'échange automatique de renseignements qui garantisse véritablement des règles du jeu équitables, le Forum mondial a entrepris de poser le cadre d'un nouveau cycle d'examen par les pairs concernant l'application effective de la norme d'échange automatique de renseignements. Le but est d'obtenir l'assurance, à travers des éléments nouveaux et plus détaillés, que la norme fonctionne dans la pratique,

---

<sup>7</sup> [www.oecd.org/tax/transparency/documents/Bali-Declaration.pdf](http://www.oecd.org/tax/transparency/documents/Bali-Declaration.pdf) (en anglais uniquement).

<sup>8</sup> [www.oecd.org/tax/transparency/documents/asia-initiative-second-meeting-statement-of-outcomes.pdf](http://www.oecd.org/tax/transparency/documents/asia-initiative-second-meeting-statement-of-outcomes.pdf) (en anglais uniquement).

<sup>9</sup> <https://www.oecd.org/fr/fiscalite/transparence/notre-action/assistance-technique/former-le-formateur.htm>

<sup>10</sup> [www.oecd.org/fr/fiscalite/transparence/notre-action/assistance-technique/women-leaders-in-tax-transparency-fr.htm](http://www.oecd.org/fr/fiscalite/transparence/notre-action/assistance-technique/women-leaders-in-tax-transparency-fr.htm)

notamment en vérifiant que les établissements financiers s'acquittent bien de leurs obligations de diligence raisonnable et de déclaration.

- Par ailleurs, le Forum mondial continuera de réfléchir à ses orientations futures et d'examiner les résultats de ses travaux concernant les risques qui pèsent sur l'application effective des normes d'échange de renseignements.

## Fiscalité et développement

La pression exercée sur les pays en développement est plus forte que jamais pour qu'ils mobilisent mieux leurs ressources intérieures, redressent leur situation budgétaire et, ce faisant, financent leurs besoins de développement et atteignent les Objectifs de développement durable (ODD). L'application des normes de fiscalité internationale, notamment la mise en œuvre réussie de la solution reposant sur deux piliers, fera grimper le niveau des recettes et permettra à tous les pays, ceux en développement inclus, de continuer d'avancer de concert dans la réforme du système fiscal international. Renforcer la capacité fiscale reste prioritaire pour y parvenir.

L'OCDE aide les pays en développement à renforcer leurs capacités dans le cadre de programmes bilatéraux, d'initiatives régionales et du Programme des relations internationales en matière fiscale (PRI). Ces activités visent plus particulièrement à associer les pays en développement à l'élaboration et à la mise en application de normes fiscales internationales, permettant ainsi que leur voix soit entendue. L'OCDE travaille en relation étroite avec les partenaires au développement afin que les pays en développement bénéficient de services judicieux et qu'il n'y ait pas de répétition inutiles d'efforts. À titre d'exemple, on peut citer les liens de collaboration entretenus avec le Fonds monétaire international, l'Organisation des Nations Unies et le Groupe de la Banque mondiale dans le cadre de la Plateforme de collaboration sur les questions fiscales, qui a été créée à la demande du G20<sup>11</sup>.

L'an dernier, les travaux ont été véritablement fructueux. En Zambie, par exemple, un programme d'assistance technique de longue durée en matière de prix de transfert, engagé dans le cadre d'un partenariat Forum africain sur l'administration de l'impôt (ATAF)/OCDE/Groupe de la Banque mondiale, a aidé l'administration fiscale zambienne à multiplier par cinq le montant de l'impôt sur les sociétés acquitté par les compagnies minières présentes sur le territoire national puisque celui-ci est passé de 631 millions Kwacha (63 millions USD) en 2016 à 6 819 milliards Kwacha (322 millions USD) en 2021.

### ***Progrès accomplis dans les pays en développement et Feuille de route sur la fiscalité internationale***

En octobre 2021, l'OCDE a présenté aux ministres des Finances et aux gouverneurs de banque centrale des pays du G20 un rapport intitulé *Les pays en développement et le Cadre inclusif OCDE/G20 sur le*

« Nous réaffirmons que notre objectif est de faire une plus grande place à la fiscalité et au développement dans les priorités, compte tenu du Symposium ministériel du G20 consacré à ces questions, et nous prenons acte de la prochaine Feuille de route G20/OCDE sur les pays en développement et la fiscalité internationale. »

**Résumé de la Présidence, troisième réunion des ministres des Finances et des gouverneurs de banque centrale du G20, 15 et 16 juillet 2022**

<sup>11</sup> Voir [Coopération fiscale au service du développement : Rapport d'étape 2021](#) pour une description exhaustive de ces travaux.

BEPS<sup>12</sup>. Les ministres ont engagé l'OCDE à étudier en priorité les recommandations formulées dans ce rapport afin de recenser les domaines dans lesquels les efforts de mobilisation des ressources intérieures pourraient bénéficier d'un appui supplémentaire<sup>13</sup>. Si des avancées notables ont déjà été observées, l'OCDE a fourni, en vue de la réunion d'octobre, un rapport de suivi qui retrace l'évolution de la situation depuis l'an dernier et présente une feuille de route à l'intention du G20 et des autres parties prenantes intéressées.

Dans l'Annexe C de ce rapport de suivi intitulé *Feuille de route G20/OCDE sur les pays en développement et la fiscalité internationale*, il est indiqué qu'en dépit des obstacles, les pays en développement continuent d'avancer, quoiqu'à un rythme inégal, dans la mise en œuvre des Actions du BEPS. Par exemple, si nombre de pays en développement parviennent à lutter contre les pratiques fiscales dommageables et à appliquer les nouvelles règles relatives à la TVA sur le commerce électronique, conformément à la norme internationale, les progrès restent modestes en ce qui concerne les déclarations pays par pays.

Les pays en développement continuent d'influer de manière non négligeable sur la définition des règles détaillées à suivre pour mettre en œuvre la solution reposant sur deux piliers. Ainsi, s'agissant du Pilier Un, les pays en développement ont défendu l'idée de simplifier l'exclusion des activités extractives du périmètre du Montant A, d'élargir le champ d'application de cette exclusion et de simplifier les règles qui, en matière de prix de transfert, s'appliquent aux activités de commercialisation et de distribution de référence exercées dans le pays au titre du Montant B. En outre, les pays en développement ont fortement pesé sur la définition de nombreux aspects essentiels des Règles globales anti-érosion de la base d'imposition (Pilier Deux), parmi lesquels figure l'impôt complémentaire minimum qualifié que les pays de la source ont le droit de prélever en premier sur les revenus faiblement imposés dans leur juridiction.

Le Groupe consultatif pour le dialogue mondial sur les questions fiscales est une plateforme à géométrie variable sur laquelle se retrouvent des responsables de pays développés et en développement pour procéder à des échanges de vues et promouvoir le dialogue sur des sujets de fiscalité, dans le but d'encourager les pays en développement à apporter leur contribution aux travaux du Comité des affaires fiscales de l'OCDE, y compris sous la déclinaison du Cadre inclusif.

Le Cadre inclusif a fortement remanié son mode de gouvernance pour accroître son caractère participatif. En mars 2022, Marlene Nembhard-Parker (Jamaïque) a été élue à la co-présidence de sa réunion inaugurale avec la mission de contribuer à faire davantage entendre la voix des pays en développement. Avant cela, en décembre 2021, le mandat du Groupe consultatif de l'OCDE pour le dialogue mondial sur les questions fiscales avait été mis à jour de façon que les pays en développement puissent participer et contribuer aux travaux du Cadre inclusif mais aussi en tirer profit.

Comme suite à la recommandation générale d'instaurer un dialogue politique régulier à haut niveau, formulée dans le Rapport 2021, deux rencontres ont été organisées à l'intention des ministres : une table ronde en novembre 2021 et le Symposium du G20 sur la fiscalité et le développement, à Bali, en

<sup>12</sup> OCDE (2022), *Les pays en développement et le Cadre inclusif OCDE/G20 sur le BEPS* : Rapport de l'OCDE à l'intention des ministres des Finances et des gouverneurs de banque centrale du G20, octobre 2021, Italie, OCDE, Paris, [www.oecd.org/fr/fiscalite/beps/les-pays-en-developpement-et-le-cadre-inclusif-ocde-g20-sur-le-beps.htm](http://www.oecd.org/fr/fiscalite/beps/les-pays-en-developpement-et-le-cadre-inclusif-ocde-g20-sur-le-beps.htm).

<sup>13</sup> Communiqué de la réunion des ministres des Finances et gouverneurs de banque centrale du G20, 17-18 février 2022, Annexe 1.

juillet 2022<sup>14</sup>. À ces deux occasions, les ministres ont confirmé les points à traiter en priorité dans la Feuille de route :

- Poursuivre et accélérer la mise en œuvre des Actions prioritaires du Projet BEPS, en particulier l'établissement des déclarations pays par pays, afin que les pays en développement en tirent profit ;
- Soutenir la mise en œuvre de la solution reposant sur deux piliers ; et
- Réfléchir aux autres domaines prioritaires pour la coopération multilatérale avec les pays en développement, plus particulièrement en relation avec la fiscalité et les ODD.

### **Renforcement des capacités**

L'OCDE propose un large éventail d'activités bilatérales et multilatérales de renforcement des capacités

En 2021, plus de 6 000 agents des services fiscaux ont participé à des formations en direct et plus 11 000, répartis dans 180 juridictions au bas mot, se sont inscrits à des formations individualisées.

pour aider les pays en développement à concrétiser les mesures BEPS et d'autres priorités fiscales internationales, concernant par exemple les prix de transfert et les normes relatives à l'application des taxes sur la valeur ajoutée (TVA). En 2021, le programme bilatéral de soutien de l'OCDE a permis à 13 pays de faire adopter les actes législatifs et réglementaires nécessaires à la mise en œuvre des mesures BEPS<sup>15</sup>.

Le Programme des relations internationales en matière fiscale (PRI) mis en place par l'OCDE constitue un écosystème d'apprentissage totalement intégré et mixte, composé de modules de formation sur

les questions fiscales internationales que les participants peuvent suivre en direct (à distance ou en personne) et à leur rythme. En 2022, les efforts déployés dans le cadre de ce programme ont surtout visé à définir des outils de renforcement des capacités concernant la solution reposant sur deux piliers et à aider les pays à prendre une part active aux pourparlers sur les détails de la solution. À ce jour, l'OCDE a mis en ligne 9 webinaires enregistrés, qui donnent un aperçu général des deux piliers et abordent plus en détail certains aspects des Règles GloBE. Pour les compléter, plusieurs séances de formation et de questions-réponses sur ces thèmes ont également été organisées en ligne.

L'OCDE accueille en outre différentes rencontres multilatérales et régionales en collaboration avec les organisations fiscales régionales, ou en organise au niveau bilatéral à la demande des pays. Une fois que la version définitive des règles et instruments de mise en œuvre de la solution reposant sur deux piliers aura été mise au point, les activités de soutien concerneront davantage l'assistance individuelle fournie aux niveaux régional et bilatéral pour transposer les règles dans le droit interne et faciliter la signature et la ratification en temps voulu des instruments juridiques nécessaires. À cet effet, notamment, les programmes d'intégration seront actualisés afin d'apporter un soutien complet aux niveaux technique et politique. Le premier de ces programmes, dont le coup d'envoi est prévu pour bientôt, concernera la mise en œuvre des mesures BEPS existantes et des autres priorités de politique fiscale recensées par chaque pays.

<sup>14</sup> <https://g20.org/g20-2022-tax-symposium-tax-and-development/>

<sup>15</sup> Bénin, Brésil, Burkina Faso, Honduras, Jamaïque, Kazakhstan, Kenya, Mongolie, Rwanda, Sénégal, Sierra Leone, Ukraine et Zambie.

## **Inspecteurs des impôts sans frontières**

L'initiative conjointe de l'OCDE et du PNUD « Inspecteurs des impôts sans frontières » (IISF) déploie une approche singulière du renforcement des capacités qui consiste à mettre à la disposition des administrations fiscales des pays en développement des experts à même de leur apporter une assistance pratique et concrète sur des dossiers de vérification en cours et des questions de fiscalité internationale connexes. Au 30 juin 2022, les programmes IISF couvraient 54 juridictions, avec 56 programmes achevés et 50 en cours, dont 21 programmes Sud-Sud.

À ce jour, les programmes IISF auraient permis de percevoir **1.7 milliard USD** de recettes fiscales supplémentaires et de majorer de 3.9 milliards USD la créance fiscale en Afrique, en Asie-Pacifique, en Europe orientale, en Amérique latine et dans les Caraïbes.

## **Civisme fiscal**

Alors que la communauté internationale s'apprête à appliquer un nouvel impôt minimum mondial, il importe de mieux connaître l'état de la confiance et de la transparence au sein des administrations fiscales et des entreprises, dont dépendra le succès des nouvelles règles fiscales internationales. À cet effet, les nouveaux travaux de recherche présentés dans le rapport *Civisme fiscal II : Renforcer la confiance entre administrations fiscales et grandes entreprises* s'inscrivent dans le prolongement de ceux précédemment menés par l'OCDE à partir des données issues de deux enquêtes : l'une sur les perceptions qu'ont les agents des administrations fiscales du comportement des grandes entreprises et des *Big Four* au regard des règles fiscales, et l'autre sur la manière dont les grandes entreprises perçoivent les systèmes fiscaux<sup>16</sup>.

Principalement axées sur les pays en développement, les données mettent en lumière un certain nombre de problèmes, en particulier la difficile instauration de la confiance entre les administrations fiscales et les grandes entreprises : parmi les premières, le ressenti est que la relation manque de franchise et de transparence et que les renseignements communiqués ne sont pas fiables. Des tables rondes multipartites ont été l'occasion de recenser un certain nombre de mesures envisageables de la part des différents acteurs. Ces mesures sont exposées dans le rapport.

- Bien que la discipline fiscale coopérative suscite un vif intérêt, des travaux supplémentaires sont de rigueur pour mieux cerner la manière de la concrétiser dans les pays en développement aux capacités limitées.
- Il pourrait également être utile de disposer de nouveaux outils qui traitent des chaînes de valeur des entreprises et de questions moins techniques, comme la communication et la négociation.
- Pour que la confiance puisse s'instaurer, il est impératif d'améliorer la manière dont tant les administrations fiscales que les entreprises (et leurs conseillers) ont à répondre de leur comportement. Un plus grand usage des principes directeurs et chartes fiscales ne serait certainement pas vain.
- Les entreprises doivent trouver un moyen d'inclure l'obligation de rendre des comptes dans la collection grandissante des principes fiscaux et économiques qu'elles appliquent, que ce soit pour elles-mêmes ou pour leurs filiales situées dans des pays en développement.

L'OCDE continuera d'œuvrer, aux côtés des administrations fiscales et du secteur privé, à l'établissement et à l'exécution de stratégies et de mesures de nature à faire régner la confiance, mais aussi de consacrer des travaux de recherche à d'autres dimensions du civisme fiscal.

<sup>16</sup>OCDE (2022), *Civisme fiscal II : Renforcer la confiance entre administrations fiscales et grandes entreprises*, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/7587f25c-en> (prochainement disponible en français).

## **Activités sur la fiscalité indirecte**

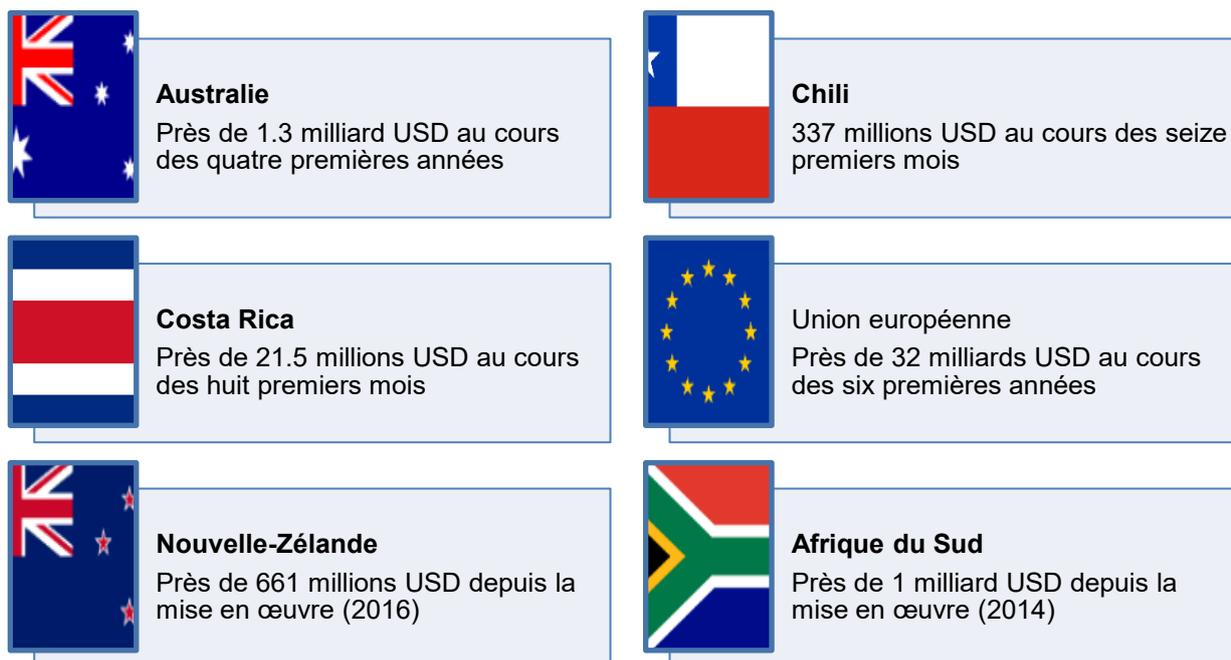
L'OCDE continue à bon rythme d'aider les économies en développement à mener à bien les réformes de la TVA/TPS sur le commerce électronique, conformément aux normes et lignes directrices qu'elle a élaborées à cet effet et qui ont reçu l'aval international. Après la diffusion, en 2021, de la première *Boîte à outils régionale pour l'application de la TVA aux échanges numériques en Amérique latine et dans les Caraïbes*<sup>17</sup>, une boîte à outils similaire pour la région Asie-Pacifique<sup>18</sup> a été achevée en mars 2022, tandis que celle dédiée à l'Afrique, en cours d'élaboration, est attendue pour début 2023. Élaborées en étroite consultation avec les autorités fiscales des pays en développement, ces boîtes à outils sont des manuels pratiques détaillés qui aident les économies en développement à donner effet, sur les plans conceptuel, administratif et opérationnel, au cadre de l'OCDE pour la collecte de la TVA sur les échanges numériques.

À ce jour, l'application de toutes ces normes et lignes directrices fait partie intégrante des mesures que plus de 75 juridictions, dont des économies en développement, ont prises pour relever les défis fiscaux soulevés par la transformation numérique de l'économie. Ce faisant, elles continuent d'enregistrer les recettes de TVA/TPS tant nécessaires tout en mettant les entreprises de commerce électronique et les entreprises traditionnelles sur un pied d'égalité, et ce sans nuire à l'innovation et à la croissance économique. Si la plupart de ces réformes ont pour objet de permettre la collecte de la TVA/TPS sur les ventes de services en ligne et produits numériques, les pays envisagent désormais de prendre les dispositions nécessaires pour l'étendre aux ventes en ligne de biens importés de faible valeur, conformément aux normes et lignes directrices de l'OCDE. Par ailleurs, face à la demande soutenue, l'OCDE a mis en place un programme d'assistance technique sur la TVA/TPS et le commerce électronique à l'intention des économies en développement ; il traite de tous les aspects de la réforme de la TVA/TPS axée sur le commerce numérique et prévoit l'application de stratégies efficaces en matière de vérification et d'exécution.

---

<sup>17</sup> OECD/WBG/IDB (2022), *VAT Digital Toolkit for Latin America and the Caribbean*, OECD, Paris, [www.oecd.org/tax/consumption/vat-digital-toolkit-for-latin-america-and-the-caribbean.htm](http://www.oecd.org/tax/consumption/vat-digital-toolkit-for-latin-america-and-the-caribbean.htm) (disponible uniquement en anglais et espagnol).

<sup>18</sup> OECD/WBG/ADB (2022), *VAT Digital Toolkit for Asia-Pacific*, OECD, Paris, [www.oecd.org/tax/consumption/vat-digital-toolkit-for-asia-pacific.htm](http://www.oecd.org/tax/consumption/vat-digital-toolkit-for-asia-pacific.htm) (disponible uniquement en anglais).



Recettes tirées de services entrants grâce à la réforme de la TVA/TPS pilotée par l'OCDE

## Administration fiscale

Au cours de l'année écoulée, ainsi qu'il l'a récemment réitéré en plénière à l'occasion de son 20<sup>e</sup> anniversaire célébré à Sydney, le Forum sur l'administration fiscale (FTA, selon l'acronyme anglais) a eu pour priorités premières de mettre en évidence les problèmes soulevés par la mise en œuvre de la solution reposant sur deux piliers et d'y remédier, en faisant avancer les travaux sur l'administration fiscale de demain et en soutenant le renforcement des capacités fiscales.<sup>19</sup> Un groupe de réflexion sur l'administration fiscale de demain a été constitué, avec pour mission de définir les problèmes d'ordre pratique posés par la mise en œuvre des deux Piliers et les solutions communes à y apporter. Il participera également aux travaux engagés pour définir si de nouveaux outils technologiques permettraient de faciliter cette mise en œuvre et de réduire la charge supportée par les contribuables et les administrations fiscales. Comme suite à la publication du rapport *Tax Administration 3.0: The Digital Transformation of Tax Administration*, il a été entrepris de rendre compte de l'élaboration de nouveaux outils de diagnostic et de mener des travaux d'analyse afin de déterminer les domaines dans lesquels il conviendrait d'approfondir la collaboration future et la manière de gérer au mieux cette collaboration<sup>20</sup>.

<sup>19</sup> [www.oecd.org/tax/forum-on-tax-administration/events/2022/](http://www.oecd.org/tax/forum-on-tax-administration/events/2022/)

<sup>20</sup> OECD (2020), *Tax Administration 3.0: The Digital Transformation of Tax Administration*, OECD, Paris, [www.oecd.org/tax/forum-on-tax-administration/publications-and-products/tax-administration-3-0-the-digital-transformation-of-tax-administration.htm](http://www.oecd.org/tax/forum-on-tax-administration/publications-and-products/tax-administration-3-0-the-digital-transformation-of-tax-administration.htm) (disponible uniquement en anglais)

À ce titre, un nouveau *Modèle de maturité de transformation numérique*<sup>21</sup> et un nouvel *Inventaire des initiatives sur l'utilisation de la technologie à des fins fiscales*<sup>22</sup> ont été publiés, de même que les conclusions des premiers travaux exploratoires que le FTA a menées en plénière en 2021. Les responsables des administrations membres du FTA sont convenus, en outre, de créer un groupe à haut niveau qui définira les projets de grande valeur à conduire dans l'avenir pour resserrer la collaboration internationale. Dans un premier temps, ce groupe à haut niveau concentrera son attention sur l'application des Piliers et la possibilité de mettre au point un programme pilote d'échange international de renseignements en temps réel avec les plateformes de l'économie du partage et à la demande. S'agissant du renforcement des capacités, comme suite à la publication du rapport *Supporting the Digitalisation of Developing Country Tax Administrations*, les membres du FTA sont convenus d'engager au début de cette année, dans le cadre de l'initiative IISF, un nouvel exercice pilote d'aide collégiale confidentielle sur la stratégie et les mesures à prendre pour accompagner la transformation numérique<sup>23</sup>. Le Réseau du FTA sur le renforcement des capacités prête également son concours à la mise en œuvre des Piliers.

## Délits et fiscalité

Le Groupe d'action de l'OCDE sur les délits à caractère fiscal et autres délits (TFTC, selon l'acronyme anglais) s'est doté d'un vaste programme de travail et, à ce titre, mène un certain nombre de projets qui visent, notamment, à renforcer la coopération interinstitutionnelle et internationale, à favoriser le recouvrement d'actifs, à combattre les intermédiaires qui facilitent les délits fiscaux et autres délits d'affaires, ou encore à encadrer les enquêtes impliquant l'utilisation abusive d'actifs virtuels. Un autre fait marquant de cette année fut l'adoption par le Conseil de l'OCDE, lors de sa réunion au niveau des Ministres en juin, de la Recommandation énonçant *Les Dix principes mondiaux pour lutter contre la délinquance fiscale*, qui sert de fondement aux travaux du TFTC<sup>24</sup>. À présent, l'OCDE dialogue avec les pays pour encourager ceux qui ne l'ont pas encore fait à évaluer leur situation en regard des Dix principes mondiaux, afin d'en favoriser l'application à l'échelle mondiale.

L'Académie internationale de l'OCDE pour les enquêtes en matière fiscale et financière fait partie intégrante du Dialogue d'Oslo dans le cadre duquel l'Organisation aide les pays à lutter contre la délinquance fiscale et d'autres formes de délinquance financière.

L'OCDE continue par ailleurs de soutenir le renforcement des capacités de lutte contre la délinquance fiscale et les flux financiers illicites. En 2022, les programmes de formation proposés par l'Académie internationale de l'OCDE pour les enquêtes en matière de délinquance fiscale et financière ont attiré plus de 400 participants, ce qui en porte le nombre total à 2 300 depuis la création de l'établissement il y a neuf ans. En outre, depuis la levée des restrictions liées au COVID-19, l'Académie a repris ses programmes sur site, tout en maintenant une partie des cours à distance. Une récente étude d'impact a démontré les effets bénéfiques de l'Académie. En effet, la grande majorité des fonctionnaires interrogés ont déclaré que l'Académie leur avait

<sup>21</sup> OCDE (2022), *Modèle de maturité de transformation numérique*, OCDE, Paris, [www.oecd.org/tax/forum-on-tax-administration/publications-and-products/modele-de-maturite-transformation-numerique.pdf](http://www.oecd.org/tax/forum-on-tax-administration/publications-and-products/modele-de-maturite-transformation-numerique.pdf).

<sup>22</sup> Voir [www.oecd.org/tax/forum-on-tax-administration/tax-technology-tools-and-digital-solutions/](http://www.oecd.org/tax/forum-on-tax-administration/tax-technology-tools-and-digital-solutions/)

<sup>23</sup> OECD (2021), *Supporting the Digitalisation of Developing Country Tax Administrations*, Forum on Tax Administration, OECD, Paris, [www.oecd.org/tax/forum-on-tax-administration/publications-and-products/supporting-the-digitalisation-of-developing-country-tax-administrations.htm](http://www.oecd.org/tax/forum-on-tax-administration/publications-and-products/supporting-the-digitalisation-of-developing-country-tax-administrations.htm)

<sup>24</sup> OCDE (2021), *Lutte contre la délinquance fiscale : Les dix principes mondiaux, Deuxième édition*, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/b64062dd-fr>.

permis d'acquérir des compétences et des techniques qui étaient aisément transposables dans un contexte national et qu'ils continuaient à utiliser plusieurs années après la formation.

Les membres du TFTC prêtent aussi main-forte au nouveau programme IISF dédié aux enquêtes pénales, dont la phase pilote est à présent achevée et qui est actuellement engagé dans neuf juridictions pour mieux y encadrer la lutte contre la délinquance fiscale.

## Mise en œuvre du Projet BEPS

Si la solution reposant sur deux piliers reste le centre d'intérêt principal du Cadre inclusif, les travaux de mise en application du standard minimum du projet BEPS se poursuivent, comme en témoigne le rapport d'étape (Annexe G)<sup>25</sup> récemment approuvé par le Cadre inclusif.

- **Action 5 — Pratiques fiscales dommageables**

Depuis le début des examens par les pairs au titre de l'Action 5, le Forum sur les pratiques fiscales dommageables (FHTP, selon l'acronyme anglais) a examiné plus de 300 régimes préférentiels et la législation relative à l'exigence d'activité substantielle de 12 juridictions qui ne prélèvent pas d'impôt ou qu'un impôt insignifiant. En outre, près de 50 000 échanges de renseignements sur les décisions des administrations fiscales ont eu lieu entre pays à ce jour, tandis que 131 juridictions ont fait l'objet d'un examen par les pairs de leurs décisions fiscales. En juillet 2022, les résultats du premier cycle de suivi annuel du FHTP ont été publiés, concernant l'efficacité concrète des exigences d'activités substantielles dans les juridictions qui ne prélèvent pas d'impôt sur les bénéficiaires ou qu'un impôt insignifiant. Des modifications importantes ont été recommandées pour quatre juridictions (Anguilla, Bahamas, Barbade et Îles Turques et Caïques) et des domaines nécessitant un suivi ciblé ont été recensés pour quatre autres (Bahreïn, Bermudes, Îles Vierges britanniques et Îles Caïmanes). Aucun problème particulier n'a été relevé au sujet de Guernesey, de Jersey, de l'Île de Man et des Émirats arabes unis.

- **Action 6 — Utilisation abusive des conventions fiscales**

Aux fins de la mise en œuvre de l'Action 6, la plupart des membres du Cadre inclusif s'appuient sur la Convention multilatérale pour la mise en œuvre des mesures relatives aux conventions fiscales visant à prévenir l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéficiaires (Instrument multilatéral, ou IM). L'IM englobe désormais 100 juridictions et quelque 1 850 conventions fiscales bilatérales. Au 1<sup>er</sup> octobre, l'IM sur le BEPS a déjà commencé à produire ses effets sur les conventions bilatérales conclues par 79 juridictions qui l'ont ratifié et environ 930 conventions supplémentaires seront modifiées lorsque l'IM aura été ratifié par l'ensemble des signataires.

- **Action 13 — Déclaration pays par pays**

La mise en œuvre des déclarations pays par pays est en bonne voie et des progrès tangibles ont été accomplis sur plusieurs fronts depuis mon dernier point de situation : de nouvelles juridictions se sont dotées d'une législation nationale imposant ces déclarations, et des mesures ont été prises dans celles qui disposaient déjà d'une législation en la matière aux fins de la mise en place de relations d'échange

---

<sup>25</sup> OCDE (2022), *Le Cadre inclusif OCDE/G20 sur le BEPS : Rapport d'étape septembre 2021-septembre 2022*, OCDE, Paris, <https://oe.cd/IFrapport2022>.

et de l'intégration des recommandations formulées à l'occasion des précédents examens par les pairs<sup>26</sup>.

| Cadre juridique et administratif interne  | Cadre d'échange de renseignements   | Confidentialité  |
|---|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Plus de 100 juridictions disposent d'un cadre juridique interne relatif à la déclaration pays par pays.</li> <li>• Un certain nombre de juridictions ont adopté une législation définitive qui est en attente de promulgation officielle.</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Au total, 87 juridictions ont mis en place des accords bilatéraux ou multilatéraux entre autorités compétentes.</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Quelque 90 juridictions ont fait l'objet d'une évaluation portant sur la confidentialité et la protection des données.</li> </ul> |

- **Action 14 — Procédure amiable**

Dans le cadre de l'Action 14, les juridictions se sont engagées à améliorer le règlement des différends fiscaux entre elles. Alors que le besoin de sécurité juridique en matière fiscale ne cesse de s'affirmer, ce standard minimum joue un rôle essentiel pour que les différends fiscaux soient résolus en temps opportun et de manière efficace et efficiente. En dépit des perturbations importantes causées par la pandémie de COVID-19, le suivi des examens par les pairs de la mise en œuvre du standard minimum de l'Action 14 du Projet BEPS s'est poursuivi sans relâche. Dans les derniers rapports d'examen par les pairs, publiés en septembre 2022, il est rendu compte des efforts déployés dans 13 juridictions (Aruba, Bahreïn, Barbade, Émirats arabes unis, Gibraltar, Groenland, Kazakhstan, Oman, Qatar, Saint-Kitts-et-Nevis, Thaïlande, Trinité-et-Tobago et Viet Nam) pour se mettre en conformité avec le standard minimum<sup>27</sup>. Toutes les juridictions concernées ont ainsi fait l'objet d'un d'examen par les pairs au titre de l'Action 14 et conformément à la méthode d'évaluation en vigueur. Le Forum des procédures à l'amiable du Forum sur l'administration fiscale a entrepris de revoir cette méthode de façon à poursuivre les activités de suivi dans cet important domaine.

<sup>26</sup> OCDE (2022), *Déclaration pays par pays – Recueil 2022 de rapports d'examen par les pairs (version abrégée): Cadre inclusif sur le BEPS : Action 13*, Projet OCDE/G20 sur l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices, OECD Publishing, Paris, <https://doi.org/10.1787/437ad256-fr>.

<sup>27</sup> [www.oecd.org/tax/beps/making-tax-dispute-resolution-more-effective-new-peer-review-assessments-aruba-bahrain-barbados-gibraltar-greenland-kazakhstan-oman-qatar-saint-kitts-nevis-thailand-trinidad-tobago-united-arab-emirates-viet-nam.htm](https://www.oecd.org/tax/beps/making-tax-dispute-resolution-more-effective-new-peer-review-assessments-aruba-bahrain-barbados-gibraltar-greenland-kazakhstan-oman-qatar-saint-kitts-nevis-thailand-trinidad-tobago-united-arab-emirates-viet-nam.htm)

## Annexe A. Rapport sur l'échange automatique de renseignements

[Disponible pour téléchargement ici.](#) *(Disponible uniquement en anglais à ce jour)*

## Annexe B. Rapport d'étape sur les aspects liés à l'administration et à la sécurité juridique du Montant A du Pilier Un

[Disponible pour téléchargement ici.](#)

## Annexe C. Feuille de route G20/OCDE sur les pays en développement et la fiscalité internationale

[Disponible pour téléchargement ici.](#) *(Disponible uniquement en anglais à ce jour)*

## Annexe D. Cadre déclaratif applicable aux crypto-actifs et modifications de la Norme commune de déclaration

[Disponible pour téléchargement ici.](#) *(Disponible uniquement en anglais à ce jour)*

## Annexe E. Rapport “Tax Incentives and the Global Minimum Corporate Tax”

[Disponible pour téléchargement ici.](#) *(Disponible uniquement en anglais à ce jour)*

## Annexe F. Tarification des émissions de gaz à effet de serre

[À venir ici.](#)

## Annexe G. Rapport d'étape du Cadre inclusif OCDE/G20 sur le BEPS

[Disponible pour téléchargement ici.](#)

# Rapport sur la fiscalité du Secrétaire général de l'OCDE à l'intention des ministres des Finances et des gouverneurs de banque centrale du G20

## Indonésie, octobre 2022

Ce rapport présente les derniers développements en matière de réforme fiscale internationale, y compris la solution reposant sur deux piliers pour résoudre les défis fiscaux soulevés par la numérisation de l'économie, et les développements majeurs en matière de transparence fiscale, ainsi qu'une nouvelle feuille de route sur la fiscalité et le développement, un nouveau rapport sur la tarification des émissions de gaz à effet de serre et des mises à jour concernant d'autres travaux importants, notamment la mise en œuvre des standards minimums BEPS et la lutte contre la délinquance fiscale.



Pour plus d'informations :

---

 [ctp.contact@oecd.org](mailto:ctp.contact@oecd.org)

---

 [www.oecd.org/fr/fiscalite](http://www.oecd.org/fr/fiscalite)

---

 @OECDtax  OECD Tax

---